



## ARRÊTÉ DU MAIRE N°240/2024

**Le Maire de SEYssel (Haute-Savoie),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de ARAVIS ENROBAGE - MACADAM, sise 433 route des Grands Bois PAE de la filière 74370 VILLAZ, afin de réaliser des travaux sur le réseau d'eau pluvial sur le trottoir entre le 66 et le 76 Quai du Rhône, du mardi 3 au vendredi 6 août.

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** Afin de permettre le bon déroulement des travaux, la circulation sur une voie de largeur réduite.

Le stationnement sera interdit et la vitesse sera abaissée à 30 km/h au droit du chantier.

**ARTICLE 2** L'organisation de la réglementation temporaire sera à la charge de l'entreprise ARAVIS ENROBAGE - MACADAM. La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise ARAVIS ENROBAGE - MACADAM sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

**ARTICLE 3** Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

**ARTICLE 4** L'entreprise ARAVIS ENROBAGE - MACADAM veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état et à préserver les droits des tiers.

**ARTICLE 5** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- à l'entreprise ARAVIS ENROBAGE - MACADAM, sise 433 route des Grands Bois PAE de la filière 74370 VILLAZ
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- au centre technique municipal.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 27 août 2024  
Le Maire, Gérard LAMBERT

